

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES BOURGEMESTRE ET ECHEVINS

Séance du 11 septembre 2020

Présents: Mme Manon Bei-Roller bourgmestre; M. Meyers, échevin ;
M. Fränky Wohl, secrétaire f.f.

Absent excusé: M. Max Hahn, échevin

Règlement de la circulation à caractère temporaire dans la localité de Schouweiler, en raison de travaux de raccordement dans la rue Grande-Duchesse Charlotte en date du lundi, 14 septembre au vendredi, 18 septembre 2020 – Décision

Le collège échevinal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu le règlement communal de la circulation modifié du 27 février 2015, tel qu'il a été approuvé par le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, département des Transports en date du 28 septembre 2015 et par le Ministre de l'Intérieur, en date du 4 novembre 2015 (Réf. : 322/15/CR);

Considérant qu'en date du lundi, 14 septembre 2020 à 7.00h au vendredi, 18 septembre 2020 à 17.00h auront lieu des travaux de raccordement à la canalisation par la société Pianon s.a. dans la rue Grande-Duchesse Charlotte à Schouweiler;

Considérant qu'il y a lieu d'édicter un règlement de circulation temporaire d'une durée inférieure à 72 heures;

décide à l'unanimité

de modifier le règlement de circulation comme suit :

Art. 1^{er} : A partir du lundi, 14 septembre 2020 à 7.00h au vendredi, 18 septembre 2020 à 17.00h, la rue Grande-Duchesse Charlotte à Schouweiler est barrée à toute circulation devant le bâtiment no.13 (signalisation par signal C,2a 'route barrée') ;

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête

Suivent les signatures

Pour expédition conforme, à Schouweiler, le 11 septembre 2020

La présidente,



Le secrétaire f.f.,